

ÉLECTIONS MUNICIPALES

La présidente d'élection invite les électeurs à exercer leur droit de vote le 5 novembre 2017

Les élections municipales ont lieu tous les quatre ans dans chaque ville et municipalité du Québec. Ainsi, les prochaines élections qui se dérouleront sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes auront lieu le 5 novembre prochain.

La présidente d'élection, madame Nancy Bellerose, invite les gens de la municipalité à se prévaloir de leur droit de vote.



Quelles sont les conditions afin de pouvoir voter ?

En plus d'être majeure le jour du scrutin, pour détenir la qualité d'électeur, une personne doit, au 1^{er} septembre 2017 :

- Être une personne physique et de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être dans un cas d'incapacité prévu par la Loi;
- Remplir une des conditions suivantes :
 - Être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Être depuis au moins 12 mois propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Que faire si les informations me concernant sont erronées ou manquantes sur la liste électorale?

Chaque citoyen remplissant les conditions ci-dessus devrait normalement apparaître sur la liste électorale. Il est toutefois de la responsabilité du citoyen de s'en assurer. Vous recevrez dans les jours qui suivent un document intitulé *Êtes-vous inscrit sur la liste électorale municipale?*, lequel document vous permettra de vérifier les informations qui devraient apparaître sur la liste électorale.

Si vous remarquez des anomalies, par exemple si votre nom n'est pas inscrit sur ce document, si votre nom comporte une erreur, s'il apparaît sous une adresse erronée etc., vous devrez vous présenter devant une commission de révision de la liste électorale, lesquelles commissions de révision auront lieu à ces dates dans la salle municipale située au 4050, rue Principale:

- Lundi 16 octobre 2017 de 19h00 à 22h00 et;
- Mardi 17 octobre 2017 de 10h00 à 13h00.

Comment devenir candidat aux élections?

Toute personne inscrite sur la liste électorale et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois au 1^{er} septembre 2017 peut se porter candidate au poste de maire ou à un poste de conseiller municipal.

Pour se faire, la personne éligible doit déposer une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection entre le 22 septembre et le 6 octobre 2017 avant 16h30. Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au bureau de la présidente d'élection.

Vous désirez travailler aux élections?

Il est encore possible de soumettre votre candidature afin de travailler lors du vote par anticipation ou la journée du scrutin. Il vous suffit de contacter la présidente d'élection pour plus de détails. À noter que vous devez également être disponible pour une formation qui aura lieu en soirée mais dont la date n'a pas encore été fixée.

Où et quand aller voter?

Le vote par anticipation aura lieu le 29 octobre 2017 de 12h00 à 20h00 et le scrutin aura lieu le 5 novembre 2017 de 10h00 à 20h00 dans la grande salle de l'Hôtel de Ville situé au 4050, rue Principale.

Pour obtenir toute autre information concernant les élections, veuillez vous adresser à la présidente d'élection :
Madame Nancy Bellerose
Bureau de la présidente d'élection :
4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) J0K 1K0
450-759-2277 poste 205 | direction@notredamedelourdes.ca



DATES IMPORTANTES

- **Dépôt des candidatures pour les postes de maire ou conseillers municipaux** : du 22 septembre à 9h00 au 6 octobre à 16h30.
- **Tenue de la commission de révision** : lundi 16 octobre de 19h00 à 22h00 et mardi 17 octobre de 10h00 à 13h00.
- **Vote par anticipation** : 29 octobre de 12h00 à 20h00.
- **Jour du scrutin** : 5 novembre de 10h00 à 20h00.